



CARTULARE DI STAMPA

Bastia, u 30 di marzu di u 2026

Installazione di u Cunsigliu cumunitariu

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, la Communauté d'Agglomération de Bastia procédera, ce lundi 30 mars 2026, à l'**installation de son nouveau Conseil Communautaire**.

Cette séance marquera le lancement d'une **nouvelle mandature intercommunale**, durant laquelle les élus auront à définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques du territoire pour les six années à venir.

Au cours de cette séance, les conseillers communautaires procéderont notamment à :

- l'élection du Président,
- la détermination des membres du Bureau Communautaire,
- l'élection des membres du Bureau Communautaire.

Ce nouveau Conseil, composé de 40 élus issus des communes membres du territoire, aura pour mission de porter les grands projets intercommunaux au service du territoire et des habitants de la CAB que ce soit en matière de développement économique, de mobilité, de logement, de collecte et tri des déchets ou encore de politique sportive ...

Conformément aux dispositions en vigueur, la séance sera ouverte par le doyen d'âge des Conseillers communautaire.

Figure politique de notre territoire, Michel Simonpietri, Maire de Furiani depuis 2014, assurera la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Président.

A CUMUNITA D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Créée le 6 janvier 1966 par arrêté préfectoral, le District urbain de l'Agglomération de Bastia regroupait initialement 3 communes : Bastia, E Ville et Furiani.

Il connaît une première extension le 29 avril 1969 avec l'intégration de Santa Maria di Lota et San Martinu di Lota, marquant ainsi une dynamique de coopération territoriale renforcée.

Le 21 décembre 2001, les élus communautaires approuvent la transformation du District en Communauté d'Agglomération.

Cette évolution est officialisée par arrêté préfectoral le 24 décembre 2001, donnant ainsi naissance à la **Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)**, dans le cadre défini par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La population totale (entrée en vigueur au 1er janvier 2022, source INSEE) est de **63 277 habitants** ainsi répartis :

- **Bastia** : 49 198
- **Furiani** : 5 735
- **E Ville** : 3 415
- **San Martinu di Lota** : 2 955
- **Santa Maria di Lota** : 1 974

E Cumpetenze

La CAB est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Elle dispose de ressources fiscales propres et de ses propres instances décisionnelles.

Les EPCI sont régis par le principe de spécialité : ils ne peuvent intervenir que dans le cadre des compétences leur ayant été transférées par la loi ou par les communes membres.

La CAB exerce des compétences variées au service de ses communes membres et de ses habitants. Elle gère des compétences obligatoires, comme :

- **Le développement économique** : *Actions de développement économique ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.*
- **L'aménagement de l'espace communautaire** : *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; Organisation de la mobilité.*
- **L'équilibre social de l'habitat** : *Programme local de l'habitat ; Politique du logement d'intérêt communautaire ; Actions et aides financières à destination du logement social ; Constitution de réserves*

foncières ; Action en faveur du logement des personnes défavorisées ; Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

- **La Politique de la Ville** : *Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.*
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).**
- **Accueil des gens du voyage** : *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.*
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- **Eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines.**

Et des compétences supplémentaires, comme :

- **La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : *Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.*
- **La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
- **L'action sociale d'intérêt communautaire.**
- **La construction d'une fourrière-refuge et la participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux**, notamment par l'attribution de subventions au(x) tiers retenu(s) pour la gestion de l'équipement.
- **La participation à la lutte contre les incendies.**
- **L'établissement et l'exploitation d'un service de vidéo communication sur réseau câblé ainsi que tout autre service de communication audiovisuelle.**
- **Le raccordement du réseau d'assainissement de Brando sur le réseau de la CAB.**
- **La définition d'une politique sportive** : *Gestion et animation d'un service des sports ; Attribution de subventions aux associations sportives du territoire.*

Louis POZZO DI BORGO a assuré la présidence de la CAB de 2020 à 2026.

Elu municipal depuis 2014 aux côtés de Michel SIMONPIETRI à Furiani, ancien Vice-président de la CAB en charge des sports, il est également élu à l'Assemblée de Corse depuis 2017 au sein de majorité territoriale de Gilles Simeoni et préside, depuis 2021, la Commission des finances.

En 2021, la CAB s'est dotée pour la première fois d'un **Projet de Territoire** partagé avec ses communes membre, ainsi que d'un pacte de gouvernance, permettant d'assurer la gestion quotidienne de l'intercommunalité et la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire.



U CUNSIGLIU CUMUNITARIU

L'installation du nouveau Conseil Communautaire ouvrira une nouvelle phase de l'action publique.

Organe délibérant de la CAB, il réunit les représentants des communes membres et prend les décisions relatives aux compétences exercées par la Collectivité. A travers ses décisions, le Conseil garantit ainsi le fonctionnement de la Collectivité et la conduite des actions d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire de la CAB sera composé de **40 conseillers** représentant ainsi les **5 communes membres**.



20 BASTIA

9 FURIANI

4 E VILLE

4 SAN MARTINU
DI LOTA

3 SANTA MARIA
DI LOTA

Conformément à la réglementation en vigueur, la répartition des sièges assure la représentativité de chaque commune. Aucune commune ne peut détenir à elle seule plus de la moitié des sièges du Conseil communautaire.



BASTIA

- Gilles SIMEONI
- Hélène BERETTI
- Laurent PAPAZIAN
- Emmanuelle DE GENTILI
- Pierre ORSINI
- Josée NATALI
- Pierre SAVELLI
- Marie STROMBONI
- Pasquale CASTELLANI
- Mattea LACAVE
- Paul TIERI
- Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA
- Serge LINALE
- Françoise FILIPPI
- Philippe CIMINO
- Julien MORGANTI
- Marie-Claire POGGI
- Jean-Martin MONDOLONI
- Josepha OLIVESI-GUIDI
- Nicolas BATTINI

SANTA MARIA DI LOTA

- Guy ARMANET
- Rose-Marie POGGI
- Jean-Charles LEONARDI

FURIANI

- Michel SIMONPIETRI
- Marie-Dominique GIAMARCHI
- Louis POZZO DI BORGO
- Céline SIMONI-PIACENTINI
- Jacques BIAGGINI
- Florence LOMBARDO
- Gilles BATTESTI
- Marie-Christine BERTOLUCCI
- Pierre-Baptiste SIMONI

E VILLE

- Michel ROSSI
- Corinne GUAITELLA-PALMIERI
- Jean-Michel SAVELLI
- Jeanne CALLIER

SAN MARTINU DI LOTA

- Marie-Hélène PADOVANI
- Nathalie VALERY-GRAZIANI
- Bruno POLIFRONI
- Pierre-Antoine COVILLI

